

**ANTENNE MEDICALE de
PREVENTION du DOPAGE**

A.M.P.D

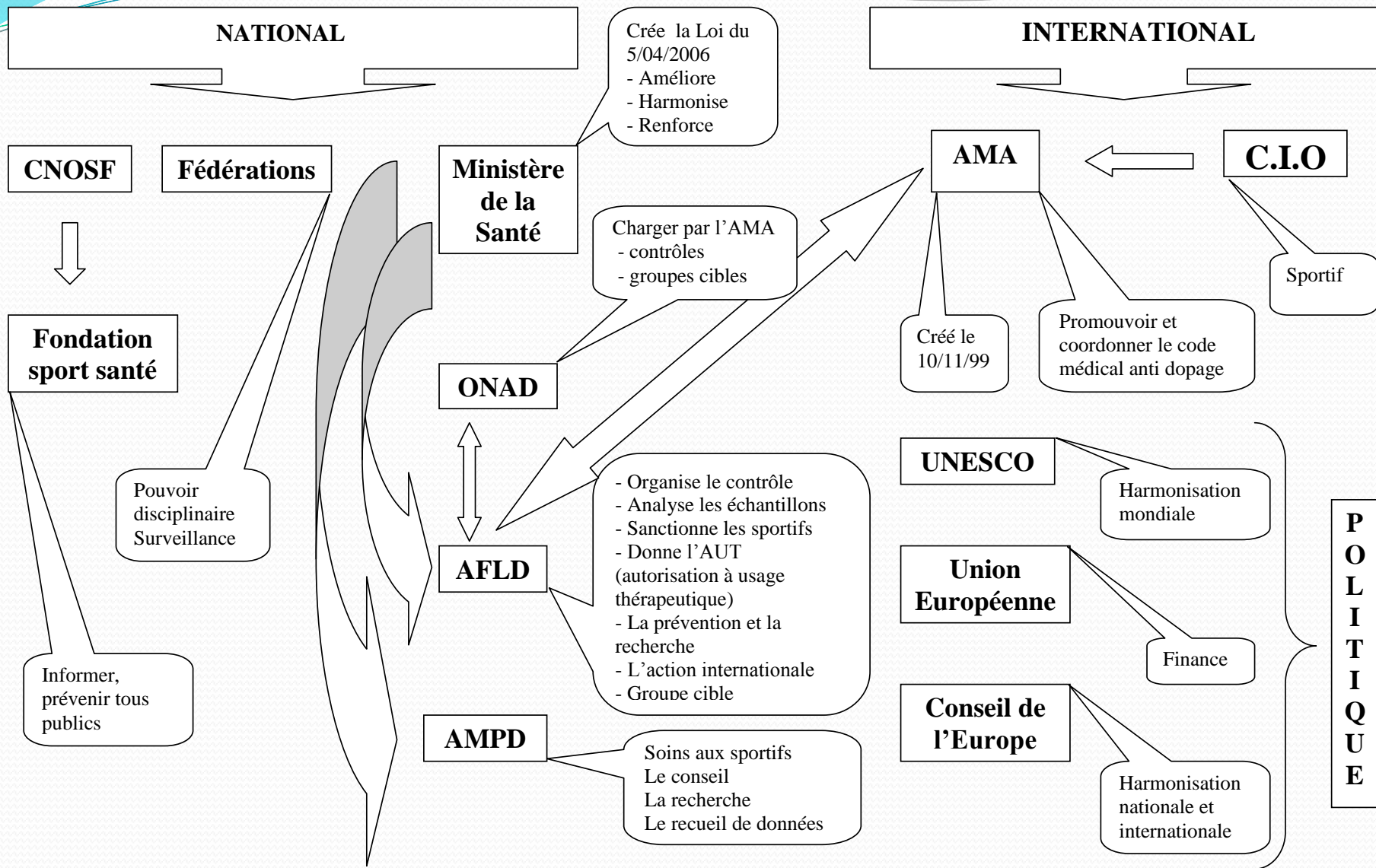
loi du 5 avril 2006

Renforce les moyens d'action sous un angle à la fois préventif et répressif et qui harmonise le dispositif national avec le nouveau cadre international

Définition du dopage

- Un dopant, dans le domaine des semi-conducteurs, est une impureté ajoutée en petites quantités à une substance pure afin de modifier ses propriétés de conductivité.
- Le dopage est la pratique consistant à absorber des substances ou à utiliser des actes médicaux afin d'augmenter artificiellement ses capacités physiques ou mentales (hématocrite dans le sang, battements du cœur, confiance en soi, etc.).
- Le dopage n'existe pas qu'au niveau sportif. La prise de substances variées dans un but d'accroître les performances est une pratique de plus en plus courante dans le milieu étudiant ou professionnel. Dans ces cas, on parle de conduite dopante.

LES ROUAGES DU DOPAGE



Historique des deux antennes

En Franche-Comté,

- Un médecin pour les interventions
- Un secrétariat

En Bourgogne,

- Un infirmier
- Un secrétariat

Création juridique de la nouvelle Antenne

Directive du 18 mars 2016

1. Implantation géographique des AMPD
2. La consultation en prévision de la reprise de la licence
3. Les autres missions confiées à l'AMPD
4. La question de la coordination ou du pilotage des AMPD

Les personnes ressources

- Madame Laboth ne désire plus participer à ce dispositif, nous sommes donc à la recherche d'un intervenant sur la F.C
- M. J.Michel Boyer continue ses interventions au niveau du territoire Bourguignon
- M.Loïc Philippe est lui susceptible d'intervenir dans le cadre du lien avec les médicaments

Publics visés

- Les sportifs en général (pôles, associations, etc.)
- Les jeunes scolarisés
- Les centres de formation, les associations de prévention (gendarmerie, MJC, ...)

Types d'interventions

- En face à face pédagogique
- Sous forme de théâtre d'improvisation
- Kakémonos
- Etc.

Financements

- AMPD avec le CNDS (12000€)
- Les actions de prévention avec le BOP 219 (11900€)

Perspectives

- Attente d'un nouveau décret concernant le fonctionnement des AMPD
- Achat de matériel
- Remplacement de Madame Laboth
- Moyens humain plus large (intervenants)